

*Initiatives ministérielles*

Les plus démunis de notre pays se font avoir à cause de l'obsession du gouvernement de vouloir tout déréglementer. Selon nos vis-à-vis, le secteur privé peut tout faire seul. Le gouvernement n'a aucun rôle à jouer et ne devrait pas se mêler de ces questions. Or, il est temps que quelqu'un intervienne pour remédier à la situation catastrophique dans laquelle les conservateurs ont plongé notre pays après neuf ans de pouvoir. Je n'ose imaginer ce qui arriverait à notre pays si les conservateurs le gouvernaient encore pendant neuf autres années.

• (1640)

Pardonnez-moi de tenir des propos aussi véhéments et d'exprimer presque de la colère, mais il est difficile d'accepter que des gens se fassent tromper ainsi.

Penchons-nous sur les techniques de télémarketing elles-mêmes. C'est à ce propos que je reçois le plus de plaintes. Ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur. Le député de Broadview—Greenwood a reconnu qu'il avait eu recours à la technique en question lui-même pour promouvoir son régime de la taxe unique. Au moins, il a été assez poli pour dire aux auditeurs au début de son message, que si cela ne les intéressait pas, ils n'avaient qu'à raccrocher.

Malgré tout, la ligne est occupée. La semaine dernière, j'avais des rendez-vous à mon bureau de comté et les autres lignes étaient occupées, mais je croyais que la principale ligne était libre. J'ai décroché le téléphone et je me suis alors aperçu que la ligne était prise par un message publicitaire. J'ai attendu dix minutes avant de pouvoir utiliser mon propre téléphone. Étant donné qu'elle était contrôlée par l'ordinateur, la ligne de mon bureau de comté a donc été occupée pendant dix minutes. Il y a là, en fait, matière à soulever la question de privilège. On m'a empêché de m'acquitter de ma tâche de député. À cause de cette technique, je n'ai pu appeler mes électeurs comme je le souhaitais.

Cela ne devrait pas être permis. Je crois que le CRTC devrait établir une limite de temps pour ces messages. Ils n'ont pas à durer dix minutes. Il pourrait s'agir de messages d'une minute ou de deux minutes au maximum. Les gens qui sont incapables de transmettre leur message en une minute devraient s'abstenir tout simplement. Nous faisons beaucoup de déclarations durant la période des questions à la Chambre des communes. Elles durent une minute. Je pense que nous en disons beaucoup dans cette minute.

Une de mes électrices m'a dit qu'elle essayait de rejoindre le médecin et n'a pu le faire car la ligne était occupée par un message publicitaire. Une personne s'est plainte de ne pouvoir utiliser la ligne 911. S'il y a une urgence dans votre maison, si un enfant par exemple est en train de s'étouffer ou si quelqu'un est terrassé par une crise cardiaque, chaque minute, chaque seconde, compte.

On ne peut attendre dix minutes que le message publicitaire soit terminé avant de composer le 911.

Est-ce ce que nous souhaitons au Canada? S'agit-il là des normes que nous voulons? Je crois que non. Il y a ensuite les plaintes que je reçois d'utilisateurs de téléphones cellulaires. Ils sont dans leur automobile et reçoivent un message publicitaire. Ils ne sont pas intéressés et raccrochent donc, mais le message se poursuit. Croyez-vous qu'ils paient pour une minute? Pas du tout. Ils paient pour dix minutes. Est-ce juste?

Si je ne m'abuse, le projet de loi va permettre de résoudre certains de ces problèmes. Si c'est le cas, je vais y souscrire. Le projet de loi peut régler beaucoup de questions que je soulève en l'occurrence. Ce sont des questions qui touchent les gens dans leur quotidien et ne sont pas fictives.

C'est pourquoi je suis si heureux que nous puissions compter sur une critique aussi dynamique de notre côté. Chaque fois que j'ai reçu une de ces plaintes et que je lui ai soumises, elle y a donné suite. Je constate qu'on tient compte dans ce projet de loi d'une bonne partie des préoccupations exprimées. Quoi que le comité ait fait ou dit, je pense que quelqu'un a écouté.

Permettez-moi de vous donner un exemple de l'utilité possible de cette technologie. Je ne m'oppose pas à la technologie moderne ou à la technologie de l'avenir; pas du tout. Je pense que c'est là la voie que nous devons suivre. Je crois que c'est dans ce secteur que se trouvent les emplois de l'avenir pour les Canadiens. Nous devrions nous pencher sur cette question en tant que nation.

• (1645)

Le problème, c'est que au Canada l'éducation relève des provinces, mais qui détermine la ligne de conduite du Canada pour les 20 ou 50 prochaines années? C'est le gouvernement fédéral qui devrait fixer des objectifs clairs pour les 50 prochaines années. Les provinces pourraient alors établir leurs programmes en fonction de ces objectifs. Nous suivrions alors une ligne de conduite, et il n'y aurait pas 1,5 million de chômeurs, comme c'est le cas aujourd'hui.

J'ai promis de vous donner un exemple d'une utilisation positive de cette technologie. La section n° 11 de la Police de la communauté urbaine de Toronto est située dans ma circonscription et elle a lancé le P.C Cops Computer System. Des groupes comme ceux qui s'occupent des programmes de surveillance de quartier, des groupes d'abonnés de Sunnyside et de Swansea, des associations d'abonnés de High Park, Runnymede et Jane, des groupes de Roncevalles et de Bloor West Village, la *Junction Business Association* et le journal local *Villager* ont tous coopéré avec la police pour la mise au point de ce système.